



Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne

5, bd Henri Jacquement
Marsac sur l'Isle BP 232
24052 PERIGUEUX CTC Cedex 09

Tél : 05.53.35.85.00 E-mail : contact@chasseurs24.com
N° SIRET 781 690 433 000 29 - APE 8412Z

FORMATIONS FEDERALES

Lieu : AMPHITHEATRE DE LA FDC24 MARSAC

- ☐ Examen initial du gibier sauvage : 13h30 à 17h30
- ☐ Garde particulier : prévoir 2 jours consécutifs 8h15 à 18h
- ☐ Piégeur agréé : prévoir 2 jours 8h30 à 18h dont 1 jour à l'ECN à St Astier

Lieu : ECOLE DE CHASSE NATURE à ST-ASTIER

- ☐ Directeur de battue : 8h à 18h
- ☐ Chasse silencieuse : 9h à 18h
- ☐ Régulation corvidés : 8h45 à 12h30

Possibilité de cocher plusieurs cases de formations

- ☐ Candidature présentée par l'association adhérente en contrat de service (gratuit)
- ☐ Candidature libre (20€ par formation)
- ☐ Candidature présentée par l'association en adhérent simple (20€ par formation)



Chèque de caution de 50 € obligatoire pour chaque formation (à l'ordre de la FDC24)

Nom du Président M. _____ Code fédéral : _____

Adresse, CP, Ville (du Président) : _____

Tél : _____

Fait à : _____ le : _____

Signature :

Nom du candidat : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

☎ Portable : _____ Adresse mail : _____

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée. Une lettre de convocation vous sera adressée 2 à 3 semaines avant la formation.
En cas d'empêchement, veuillez en informer le plus rapidement possible nos services afin de prévoir une date ultérieure.